

dans le cadre de la coopération entre la République de Guinée et l'Organisation pour la Mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

**Article 2:** La cellule a pour mission :

- d'assurer la mise en oeuvre du Projet de Gestion des Ressources en eau et de l'Environnement du bassin du Fleuve Sénégal en relation avec la Cellule régionale de Gestion du projet, les structures nationales et les opérateurs du projet en République de Guinée;
- d'assurer la coordination, au niveau national, des activités des différentes composantes du projet;
- d'assurer, en relation avec les services techniques des départements Ministériels concernés, l'harmonisation des activités du projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du bassin du Fleuve Sénégal avec les autres Projets, nationaux;
- de rechercher, rassembler, traiter et diffuser toutes informations relatives au développement du bassin du Fleuve Sénégal dans le cadre du projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement.

**Article 3 :** La cellule est composée des membres ci - après :

- un Coordonnateur;
- un expert en information et participation;
- un expert en micro crédit;
- un assistant comptable.

Le coordonnateur de la cellule est nommé par Arrêté du Ministre chargé de l'hydraulique.

**Article 4 :** Le présent Arrêté, qui prend effet pour compter de la date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 novembre 2003

Mory Kaba

**Arrêté/A/2003/9590/MHE/CAB/DRH du 29 novembre 2003, portant nomination d'un cadre du service National d'Aménagement des Projets d'Eau. (SNAPE).**

Le Ministre;

**Arrête :**

**Article 1 :** Dans le cadre de l'exécution du projet d'hydraulique rurale en Haute Guinée sur financement de la Banque Africaine de Développement (B.A.D), Monsieur Mamadou Bobo Bah Ingénieur Géologue Matricule 155.600 D, est nommé Directeur de projet.

**Article 2 :** La dépense est imputable au Budget du projet d'hydraulique Rurale en Haute Guinée.

**Article 3 :** Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Conakry, le 29 novembre 2003

Mory Kaba

**Arrêté/A/200/9591/MHE/CAB/DRH du 27 novembre 2003, portant nomination de Vingt huit (28) cadres du service National d'Aménagement des points d'Eau. (SNAPE).**

Le Ministre;

**Arrête :**

**Article 1 :** Dans le cadre de l'exécution du projet d'hydraulique rurale en Haute Guinée sur financement de la Banque Africaine de Développement (BAD), les cadres ci - dessous désignés, sont nommés dans les fonctions ci - après:

## MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENERGIE

**Arrêté/A/2003/9189/MHE/SGG du 19 novembre 2003, portant création d'une cellule du bassin du fleuve Sénégal.**

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie;

**Arrête:**

**Article 1 :** Il est créé, auprès de la Direction Nationale de l'hydraulique, une cellule de projet dénommée " Cellule du bassin du fleuve Sénégal " chargée de la coordination du projet de gestion des ressources en eau et de l'environnement initié et mis en oeuvre

N°	Noms et Prénoms	Matricule	Poste
1	Diakité Mory	334	Responsable Hydrogéologue
2	Baldé Adama Tétly	9	Géophysicien
3	Camara Abdoulaye	672	Hydrogéologue
4	Sako Idrissa	671	Hydrogéologue
5	Diallo Alpha Amadou	670	Hydrogéologue
6	Ly Abdoul	438	Hydrogéologue
7	Barry Salou		Ingénieur Génie Civil
8	Dioubaté Mory	841	Chef animateur (responsable animation)
9	Cisse Mamadou Aliou	651	Animateur
10	Dioubaté Abdel Kader	664	Animateur
11	Touré Mohamed	707	Animateur
12	Barry Thierno Abdoulaye	638	Animateur
13	Keita Bangaly Baladou	156304 N	Animateur
14	Condé Souleymane	702	Animateur
15	Fofana Aboubacar	651	Animateur
16	Simakan N'Fansou		Animateur
17	Camara Bangaly		Animateur
18	Diallo Maoul		Animateur
19	Haba Sidiki		Animateur
20	Koulibaly Nana		Animatrice
21	Camara Bassy D.	174451 S	responsable suivi évaluation
22	Traoré Mamadi	475	spécialiste en chloration
23	Camara Faouly	427	responsable éducation sanitaire
24	Bah Taïbou		informaticienne
25	Sonomy N'Yan Francis	369	Informaticien
26	Kouyate Aboubacar		Informaticien
27	Baldé Boubacar Talibé	154266M	Chef Comptable
28	Diallo Mohamed Lamine		Topographe

**rticle 2 :** La dépense est imputable au Budget du Projet d'hydraulique Rurale en Haute Guinée.

**Article 3 :** Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de la date de signature sera, enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

**Conakry, le 27 novembre 2003**  
**Mory Kaba**